

## Édito

**D**EPUIS QUELQUES JOURS, le ministère des Affaires étrangères est devenu le ministère des Affaires étrangères et du développement international et s'est vu rattacher un secrétariat d'État au commerce extérieur, à la promotion du tourisme et aux Français de l'étranger.

Espérons que cette réforme aura pour effet de clarifier le paysage institutionnel du soutien aux entreprises pour une action mieux pilotée et plus efficace.

Pour le reste, nous en savons peu aujourd'hui sur les éventuelles conséquences pour les agents du Département.

Il semble que des transferts de personnels ne soient pas envisagés mais nous attendons, lors du comité technique ministériel des 14 et 15 mai, des informations précises : quels seront les impacts de ce rattachement du commerce extérieur sur l'organisation des services ? Quelles seront désormais les relations avec Bercy et les services économiques régionaux des ambassades ?

Il y a néanmoins d'autres conséquences, immédiates celles-là, de ce remaniement : la première, c'est que le ministère des Affaires étrangères compte désormais trois secrétaires d'État, au lieu de quatre ministres délégués. La CFDT-MAE, qui avait soulevé il y a quelques mois (*voir notre actualité du 18 juillet 2013*) le coût prohibitif de nos nombreux cabinets dans un contexte budgétaire difficile, est satisfaite de cet effort de sobriété.

La seconde conséquence, négative cette fois-ci, ce sont les inévitables sorties de cabinet et leur coût en matière d'indemnités chômage, qui risquent de peser cette année encore sur la masse salariale. Notre demande, consistant à recourir d'abord à des agents titulaires pour la constitution des cabinets, reste plus que jamais d'actualité pour limiter les impacts budgétaires des remaniements !

*La Secrétaire générale  
Nathalie Berthy*

**Rédacteurs :** Anne Colomb, Nathalie Berthy, Nadine Monchau, Franck Laval, Didier Vuillecot

**Conception :** Nadine Monchau

**CFDT-MAE :**

- 57, bd des Invalides - 75700 Paris  
Tél. 01 53 69 36 99 - Fax 01 53 69 37 34
- 11, rue de la Maison Blanche - 44035 Nantes  
Tél. 02 51 77 25 81 - Fax 02 51 77 26 21

**Mèl :** [cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr)

**Site Web :** [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)

Issn 2259-6453



## Sommaire :

- édito Page 1
- POINT D'ÉTAPE sur la réforme du réseau culturel Page 2-3
- RÉDUIRE L'EMPREINTE ETP : alerte face à une novlangue qui s'étoffe Page 4
- Calendrier Page 4
- S'EXPATRIER EN FAMILLE : enquête sur la perception de la mobilité familiale au MAE Page 5
- Réforme des temps de séjour à l'étranger : chronique d'un enfumage annoncé Page 6

# Point d'étape sur la réforme du réseau culturel

## 17 mars 2014

**L**A DGM EST REPRÉSENTÉE par la directrice générale et par quatre représentants de la direction des programmes et du réseau. La DRH (bureau du dialogue social) assiste également à cette réunion. La CFDT est représentée par Nadine Monchau, Anne Colomb et Didier Vuillecot (CFDT Institut français).

### Schéma d'adaptation du réseau culturel : la chasse aux ETP s'accélère

Ce schéma d'adaptation fait suite aux comités techniques ministériels (CTM) de mai et novembre 2013. On en retient les éléments suivants :

- Présence renforcée dans certains pays et selon nos intérêts (politique et/ou économique),
- Contraintes budgétaires notamment sur la masse salariale. La DGM gère deux programmes (185 et 209). Pour 2014 : - 76 ETP dont 66 à l'étranger et 10 en centrale.
- 13 pays sont concernés : Brunei, Cap-Vert, Érythrée, Guinée Bissau, Honduras, Jamaïque, Kirghizistan, Libéria, Népal, Papouasie Nouvelle Guinée, Tadjikistan, Trinidad et Tobago, Zambie.
- Enfin, pour les très petits postes, en dehors des missions de représentation diplomatique, seules une ou deux missions leurs seront ajoutées (diplomatie économique, notamment).

La fusion SCAC/EAF est quasiment terminée, étant observé que pour la mutation du dispositif de coopération et d'action culturelle, on va parfois jusqu'à envisager le retrait, ou à laisser sur place un seul agent, VI ou expatrié, en fonction de la présence existante : Alliance française, Institut français ou ambassade.

Pour les pays à grand réseau, principalement en Europe (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume Uni, États-Unis, Maroc) : il y aura une perte de 41 ETP. Ce « rééquilibrage » sera effectué en fonction des interventions françaises dans les domaines définis comme prioritaires par le ministre dans ces États où on est en présence d'une « diplomatie d'héritage ».

Sur la cartographie, deux aspects sont envisagés :

- redéploiement vers des priorités sectorielles telles que les questions climatiques et économiques,
- Redéploiement géographique dont devraient bénéficier des États émergents, le Sahel et des pays en crise, définis comme les zones prioritaires. Cela passe par une articulation renforcée avec les autres structures de pré-

sence française, à savoir les Alliances françaises, les établissements scolaires et les représentations des opérateurs. Une étroite concertation avec le réseau consulaire est menée.

Un toilettage est effectué afin de faire disparaître les doublons ou les établissements ayant un trop faible rayonnement : 20 pays ont été étudiés. 15 antennes d'IF ferment, ce qui va entraîner la suppression de 9 ETP sous plafond d'emplois et de 13 recrutés locaux dans les Instituts français (*voir ci-contre*)

Pour les RL des instituts français, les indemnités sont prévues dans le cadre du dialogue social. Chaque cas est vu

#### LES FERMETURES EN EUROPE

**En 2013 :** Venise (1 ETP), fusion de Cologne et Düsseldorf (1 ETP et 1 RL).

**En 2014 :** Kosice en Slovaquie (1 ETP), Kharkov en Ukraine (1 ETP et 2 RL), Groningue (1 ETP).

**En 2015 :** Varna en Bulgarie (1 ETP), Porto (1 ETP et 1 RL), Séville (1 ETP et 1 RL, le consulat est conservé), fusion de Dresde et Liebig (1 ETP). En Bosnie, reformatage des antennes de Mostar, Tuzla et Banja Luka (2,6 RL). Fermeture en Grèce des antennes de Patras et Larissa. Des mesures d'accompagnement locales sont en train d'être mises en place (4 RL).



**Cracovie :** une mission d'audit est programmée « pour regarder de plus près le paysage polonais ». La fermeture de Cracovie est dans la balance pour cause d'équilibre budgétaire. 12 recrutés locaux sont concernés par cette fermeture mais aucune décision n'a encore été prise.

individuellement, afin d'aider à la reconversion ou de réemployer les agents dans d'autres structures du réseau.

Les conseillers scientifiques, en Europe, se verront confier des missions régionales et un redéploiement va s'opérer sur l'Amérique latine et l'Asie.

En ce qui concerne les experts techniques internationaux (ETI), il n'y aura pas de fermeture de poste mais des redéploiements (50 postes en 2013, et 30 en 2014).

Pour le triennum 2015-2017 en cours de négociation, aucun secteur ne sera sanctuarisé. Par contre, en 2015, le MAE devra rendre 220 ETP. A la DGM, moins 74 ETP dont 69 sous contrat à l'étranger (et moins 4 à l'administration centrale).

*La CFDT intervient pour exprimer son désaccord*

*avec le défaut de méthode qui marque cette réunion où une nouvelle fois, un texte nous a été lu, d'abord à un rythme TGV, puis à un rythme (un peu) plus raisonnable... et nous n'avions d'autre choix que de prendre des notes alors que nous avions demandé avant la tenue de cette réunion si un document pouvait nous être envoyé. Cette méthode de travail semble être la seule que connaisse la DGM puisque ce n'est pas la première fois que cela se passe ainsi. Ce n'est que sur demande de la CFDT, qui a souhaité savoir comment la question avait évolué depuis le dernier CTM, que le « détail des opérations » a été donné.*

## **Encore des remous autour du statut des EAF**

Le non rattachement des établissements à autonomie financière (EAF) à l'Institut français a permis aux huit postes en expérimentation où il existait déjà un EAF - Cambodge, Chili, Danemark, Inde, Royaume Uni, Sénégal, Serbie et Géorgie - de réintégrer sans problème le MAE.

En revanche, pour les 4 postes où des Instituts français ont été créés *ex nihilo* - Émirats Arabes Unis, Koweït, Singapour et Ghana - la DGFIP du ministère chargé des finances a refusé le rattachement au MAE.

Cette question est donc en débat au niveau des cabinets ministériels afin qu'une solution soit trouvée, même de manière provisoire (en tout cas pour Koweït et Émirats Arabes Unis) car se pose la gestion des personnels recrutés locaux et expatriés. Se pose surtout la question du statut juridique des EAF. Bercy se donne la fin de l'année 2014 pour préciser le cadre juridique.

## **Moral en berne au sein de l'EPIC Institut Français**

Le représentant de la CFDT à l'IF souligne que, hors des considérations politiques qui ont pu prévaloir à la décision de mettre fin à l'expérimentation née du projet de la fusion du réseau et de l'Institut français, cette décision est perçue comme mettant en danger l'avenir de l'établissement même. La question que se posent aujourd'hui les salariés de l'établissement est : jusqu'où la tutelle va-t-elle « débrancher » l'expérimentation ?

La CFDT rappelle que les salariés de l'établissement relèvent pour la plupart du droit privé. Ils sont donc soumis au code du travail et à sa souplesse en matière de licenciement pour motif économique.

### **Quelle est la stratégie de la tutelle vis-à-vis de son opérateur ?**

Les salariés s'inquiètent légitimement de la dimension ***négative et improductive*** qui s'attache à la fin de l'expérimentation. Le ministre Laurent Fabius a parlé en juillet 2013 de conforter son opérateur. Or pour l'instant nous sommes face à des propositions stériles qui auraient pour

objectif de nous conforter. C'est plutôt à nous reconforter que le ministre devrait s'attacher en venant en personne nous présenter la vision d'avenir que lui-même et son administration ont pour leur opérateur. La CFDT demande que cette invitation à venir s'exprimer devant les salariés de l'IF soit transmise au Ministre.

### **Les négociations en cours sont-elles sincères ?**

La CFDT présente les négociations en cours qui sont la conséquence de la disparition de l'Association CulturesFrance et de la création de l'EPIC Institut français. Il s'agit de négocier un nouveau protocole d'accord qui porte essentiellement sur une nouvelle grille des salaires et son évolution.

La CFDT indique qu'elle est prête, eu égard aux circonstances budgétaires, à négocier une pente moins forte de la « dérive salariale » et donc des mécanismes de sa variabilité mais à la condition expresse que soit négocié concomitamment avec Bercy et la tutelle un coût de passage de l'ancienne à la nouvelle grille des salaires qui permettrait une revalorisation réelle des salaires de l'établissement en partie ou en totalité. Cette revendication n'est pas nouvelle; elle date précisément de la création de l'établissement en 2011.

En réponse à l'intervention de notre camarade Didier Vuillecot, l'administration précise qu'aucun opérateur ne sera épargné et qu'avec le contexte budgétaire, il ne peut en être autrement. S'agissant de l'accord sur les salaires, en cours de négociation, des réunions conjointes IF/MAE ont lieu tous les 15 jours.

### **LES AUTRES OPÉRATEURS**

**Pour l'ensemble des opérateurs le budget est diminué de 2 %.**

**A Campus France, l'accord salarial a été signé en octobre 2013 et les choses semblent bien se passer.**

**L'AEFE prépare son nouveau plan d'orientation stratégique avec deux changements dans le réseau : à Agadir fusion entre les établissements gérés par l'AEFE et ceux gérés par la Mission laïque française (MLF) et redéploiement de 20 ETP. A Mexico, plus gros réseau de l'AEFE, le travail actuel consiste à faire évoluer la convention qui lie les établissements avec le droit local (86 ETP)**

### **Les titulaires du MAE dans le réseau**

L'administration souligne que les postes proposés sont ouverts à tous les agents, mais rappelle que peu d'agents souhaitent partir dans le réseau et que la nature des emplois fait que les agents du Département ne se portent pas spontanément candidats en première intention.

C'est très souvent à l'issue d'un dialogue avec l'agent que celui-ci accepte de revoir sa position notamment dans le cadre de la mobilité statutaire. Pour 2014, 13 agents de catégorie A partent dans le réseau (9 CAE et 4 SAE) principalement dans les fonctions de COCAC.

# « Réduire l'empreinte ETP » :

## ALERTE FACE À UNE NOVLANGUE QUI S'ÉTOFFE

**L**e langage est l'outil de la pensée... nul besoin d'avoir lu Lacan ou Orwell pour constater qu'une novlangue étoffée habille le discours de nos hiérarchies depuis plusieurs décennies, quelle qu'en soit d'ailleurs l'orientation idéologique. L'axe en est clair : « imprimer » des idées simples à partir de mots choisis pour en retourner la perception. Il y avait ainsi les « cotisations » sociales devenues « charges », les agents de « droit »

local, qui n'en n'ont en fait (presque) aucun, les « contraintes budgétaires » qui remplacent les « réductions de crédits », voici désormais « l'empreinte ETP ».

Le terme vient d'apparaître dans le procès-verbal de la dernière Commission consultative paritaire de Washington qui évoque « la volonté de réduire l'empreinte ETP du ministère des Affaires étrangères » sur le réseau nord-américain pour la période 2013-2015.

Le terme fait « pro », « branché », décomplexé... mais complexant : la notion d'empreinte, dans l'air du

temps, est celle de l'empreinte-carbone : on gêne, on marque, on pèse sur la planète... Le fonctionnaire grève de son lourd brodequin le budget de la nation. Il convient de lui en faire admettre l'idée pour faire passer comme coulant de source, les allègements qui ne manqueront pas de suivre. Voici donc la ressource humaine placée sur le même plan que les déchets non recyclables, les particules fines ou les graisses saturées.

Quand devons-nous nous excuser devant la collectivité d'avoir encore l'outrecuidance de vouloir la servir ?



### Calendrier de réunions

**Vendredi 25 avril :**

Réunion de concertation sur l'architecture du dialogue social

**Mardi 29 avril :**

Réunion de concertation sur le dialogue social dans les postes

**Mercredi 30 avril :**

Groupe de travail sur les recrutés locaux

**Mercredi 30 avril :**

Commission exécutive CFDT-MAE

# « S'expatrier en famille » :

## Enquête sur la perception de la mobilité familiale au MAE



Afin de participer de manière active et constructive à la réflexion partagée entre les organisations syndicales et la DRH sur la « mobilité familiale », la CFDT-MAE souhaite, par une enquête de « retour d'expérience », recueillir votre sentiment, votre vécu, vos témoignages, vos suggestions quant à cette problématique trop souvent délaissée.

Nous vous remercions donc de bien vouloir prendre quelques instants pour remplir le questionnaire sur notre site. **N'hésitez pas à y sensibiliser des collègues qui auraient pu ne pas en avoir connaissance** : il ne s'adresse en effet pas qu'aux adhérents de la CFDT mais **à l'ensemble des personnels en famille** : parents célibataires et couples avec ou sans enfant.

En ligne sur Internet, il n'est pas nécessaire de passer par un poste Eole pour y répondre : cela peut donc être fait de votre domicile, **en concertation avec l'ensemble de... votre famille !**

Nous produirons bien évidemment une analyse des résultats qui nous servira de base d'échanges, de revendications et de négociations avec l'administration.

Pour toute question, commentaire ou élément complémentaire, contact : [franck.laval@diplomatie.gouv.fr](mailto:franck.laval@diplomatie.gouv.fr) – 02.51.77.20.61



## CRÉATION D'UNE SECTION SYNDICALE À HELSINKI...

Le vendredi **28 mars**, la section syndicale CFDT de l'ambassade de France en Finlande a tenu son assemblée générale constitutive.

Cette AG a désigné **Joël Ferrand** en qualité de secrétaire et **Alain Bayon** en qualité de trésorier. Le bureau de la section est mandaté pour rédiger un cahier de revendications comprenant notamment le renforcement du dialogue social dans le poste, l'amélioration des conditions de travail pour tous les agents (création d'un CHSCT et adoption d'une médecine du travail) et la réforme du cadre salarial.

## ... ET À NIAMEY

C'est le lundi **7 avril**, que l'assemblée générale constitutive de la Section de Niamey s'est tenue.

Cette AG a élu **Annabelle Chartiot** comme secrétaire de la section, **Alio Tahirou** comme trésorier et **Ode Félix** comme secrétaire à l'organisation et à la communication.

# Réforme des temps de séjour à l'étranger : chronique d'un enfumage annoncé



**L**A CFDT AVAIT RELEVÉ avec inquiétude le **manque total de concertation, l'imprécision** et le **flou** de l'administration quant à la **réforme des temps de séjours à l'étranger...** « évoquée » de manière peu convaincante lors d'une réunion avec la DRH voici quelques semaines (voir « Le grand méchant flou » dans notre *Lettre du syndicat CFDT-MAE* de mars). La publication de l'arrêté du 10 avril 2014 (NOR : MAEA1402337A) ne fait que confirmer notre perplexité et nos craintes.



Si l'on compare en effet le tableau avec sa version 2013 ce ne sont pas moins de... 91 postes qui voient leur « *temps de séjour ouvrant droit à prise en charge d'un voyage de congé* » s'allonger, pour 16 seulement qui le voient se réduire (137 inchangés). L'argument du simple « exercice de cohérence » ne tient pas. La notion du « budget constant » non plus.

Le Département veut gratter autant de piécettes qu'il le peut et y va parfois à la hache et sans logique.

Il est déplorable que des perspectives financières à courte vue et injustes (*les budgets sont « contraints » lorsqu'il faut assumer notre réseau, mais les caisses sont pleines dès lors qu'il s'agit de régler primes de cabinet ou pécules de départ en retraite*) portent atteinte au fragile équilibre qui fait encore tenir « la maison ».

Dans le détail, 71 postes voient leur temps de séjour s'allonger de 5 mois, 17 postes « perdent » 10 mois et un en perd même 15 !

Parmi les 16 postes bénéficiant d'une réduction du temps de séjour, 8 « gagnent » 10 mois, les autres 5.

Enfin 13 postes en crise ou en « sortie de crise » voient se régulariser dans l'arrêté leur ex-temps de séjour dérogatoire.

Outre le manque d'honnêteté intellectuelle de la DRH quant à la finalité de l'exercice, les premiers retours que la CFDT-MAE reçoit des agents témoignent d'une incompréhension face aux critères retenus, déjà exprimée par les organisations syndicales :

- Le **passage à 20 mois de postes éloignés**, à l'écart des liaisons aériennes concurrentielles (Paraguay, Uruguay, Pérou, Australie, Nouvelle Zélande) remet en cause les liens familiaux des agents les plus modestes avec leur famille demeurée en métropole.
- Le **passage de 10 à 15 mois** dans des pays austères et/ou « sous pression » comme la Côte d'Ivoire, le Surinam, Djibouti ou l'Ouganda est vécu comme un

manque de reconnaissance et porte une atteinte supplémentaire à la motivation de collègues qui ne comptent ni leur temps... ni leur santé. La même réflexion vaut pour d'autres postes éloignés comme le Laos, le Mozambique ou le Zimbabwe.

- En revanche, le passage d'Israël de 20 à 10 mois peut surprendre quand dans le même temps Beyrouth et Koweït repassent à 15 et Bahreïn à 20 ! Relevons au passage que Jérusalem ne figure pas *per se* dans l'arrêté.
- La persistance d'inégalités dans les mêmes zones ne contribue pas non plus à alléger le ressentiment : en Amérique centrale, Honduras et Nicaragua relèvent de régimes différents alors que très proches en matière de conditions de vie; il en est de même en ex-Asie centrale soviétique entre l'Ouzbékistan et le Kazakhstan...
- L'arrêté est en outre excessivement imprécis quant à sa date et ses modalités de mise en pratique et de nombreux collègues nous ont déjà fait part de leur inquiétude : s'applique-t'il aux agents affectés à compter du mouvement prochain et seulement à eux ? S'il est valable à son jour de publication, que deviennent les billets d'avion « ancien régime » déjà achetés ou réservés et qui deviendraient caduques sous le nouveau régime ? etc. Il semblerait qu'à ce jour aucune consigne n'ait été donnée aux SCG ni aux chefs de poste pour annoncer la nouvelle en format « dialogue social ».

**La CFDT-MAE regrette donc fortement ce nouveau coup au moral** de personnels qui sont souvent en première ligne et qui ont vu en quelques années le ratio conditions de vie / rémunérations gravement se détériorer. Le recul de l'horizon de prise en charge d'un billet de congés est une mauvaise perspective qui s'inscrit pour nos expatriés dans la droite ligne du raboutage des indemnités de résidence et de l'insuffisance des majorations familiales face aux coûts croissants des écoles françaises à l'étranger. Il touche de plein fouet les agents partis en famille et expose le Département à des perspectives sombres : des ambassades en sous-effectifs par manque de candidats.

**La CFDT-MAE dénonce les incohérences de cet arrêté et l'hypocrisie de l'exercice. Elle rappelle qu'un dialogue social confiant et constructif est la condition *sine qua non* de toute réforme réussie, car alors concertée et donc potentiellement comprise.**